

	<b>Conditions Générales de Vente</b>	<b>37-DIPA-D-05 Version : 1.0</b>	<b>Centre de Formation Arras</b>
---	--------------------------------------	---------------------------------------	--

**6 ter rue des Bleuets**

**62000 ARRAS**

**Tél. : 03.21.21.50.70**

**Fax. : 03.21.21.50.79**

**E-mail : [contact@vieactiveformation.org](mailto:contact@vieactiveformation.org)**

## Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les offres relatives à des prestations de formation contractées entre La Vie Active Formation, organisme de formation professionnelle enregistré sous le n°31620026262, SIRET n : 775 629 934 01014 APE 8559 A et les personnes morales et physiques bénéficiaires. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV. Les présentes CGV peuvent être amenées à évoluer. La version applicable la plus à jour est celle disponible sur le site [www.vieactiveformation.org](http://www.vieactiveformation.org) à la date de la commande. Le client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de La Vie Active Formation, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

La Vie Active Formation propose des :

- **Formations inter** : formations proposées au catalogue annuel et également consultable sur le site internet : [www.vieactiveformation.org](http://www.vieactiveformation.org). Ces formations sont dispensées dans les locaux du centre de formation à Arras ou d'autres locaux si les besoins de la formation l'exigent.
- **Formations intra** : formations effectuées à la demande du client dans ses locaux.

## INSCRIPTION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le contractant et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du contractant.

- 1.1 Pour être inscrit et participer aux formations, le contractant doit faire parvenir un devis ou bulletin d'inscription individuelle daté et signé.
- 1.2 Dès réception du document, le stagiaire ou le contractant recevra une convention de formation. Le contrat est réputé formé par la seule signature de la convention de formation. Celle-ci est soumise aux dispositions des articles L6353-3 à L6353-7 du Code du Travail.
- 1.3 Une lettre de convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation sera adressée au participant et/ou contractant. La Vie Active Formation ne peut être tenue responsable de la non réception de celle-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation.

	<b>Conditions Générales de Vente</b>	<b>37-DIPA-D-05 Version : 1.0</b>	<b>Centre de Formation Arras</b>
---	--------------------------------------	---------------------------------------	--

## RESPONSABILITE

Toute inscription à une formation se déroulant dans les locaux de la Vie Active Formation implique le respect du règlement intérieur de l'établissement. Ce règlement est librement consultable par le client et le(s) stagiaire(s).

La Vie Active Formation ne pourra être tenue responsable de tout dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires à la formation.

Pour les formations en intra, le salarié reste soumis au pouvoir disciplinaire de son employeur et au respect du règlement intérieur de son établissement.

Le stagiaire s'engage à fréquenter avec assiduité et régularité l'action de formation à laquelle il est inscrit. Il s'oblige à signer chaque demi-journée la feuille d'émargement mise à sa disposition. Toute absence non autorisée et non justifiée peut entraîner son renvoi de la formation.

En outre, le défaut d'assiduité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de formation par l'organisme de formation.

## TARIFS

Les tarifs applicables sont ceux indiqués sur le devis ou la convention de formation. Ils sont nets de taxe, La Vie Active Formation n'étant pas assujettie à TVA (article 261-4-4° du Code Général des Impôts).

## FACTURATION ET MODALITES DE PAIEMENT

Le coût de la formation, conformément au devis établi, couvre l'intégralité des frais engagés par La Vie Active Formation pour la réalisation de l'action de formation.

La facturation est établie en clôture d'action, sur présentation des fiches d'assiduité contresignées par le(s) stagiaire(s). Le règlement intervient à maximum 30 jours date de facture. Il peut être effectué par :

- chèque libellé à l'ordre de La Vie Active Formation.
- virement en précisant le numéro de facture, le nom de la structure et son numéro SIREN/SIRET.

Pour les formations intra, les modalités de facturation et de paiement sont précisées dans la convention de formation.

## PENALITE DE RETARD ET SANCTIONS EN CAS DE DEFAUT DE PAIEMENT

Toute somme demeurée impayée à son échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard au taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, et cela dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit.

Par ailleurs, dans le cas où le contractant passerait commande à La Vie Active Formation sans avoir procédé au paiement de la commande précédente, l'organisme de formation pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

	<b>Conditions Générales de Vente</b>	<b>37-DIPA-D-05 Version : 1.0</b>	<b>Centre de Formation Arras</b>
---	--------------------------------------	---------------------------------------	--

## CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute prestation de formation commencée est due en totalité.

Toute annulation par le client doit faire l'objet d'une notification écrite (mail ou courrier) au plus tard 15 jours ouvrés avant la date de démarrage de la prestation de formation.

Pour les formations en inter, toute annulation ou non présentation du stagiaire à la date du début de la formation entraînera la facturation du coût de la formation dans son intégralité à titre d'indemnité forfaitaire.

Une fois la prestation de la formation commencée, toute annulation ou interruption de la formation donne lieu au paiement de la totalité des frais de formation, déduction faite, le cas échéant, des sommes déjà acquittées et/ou facturées au titre de la formation effectivement suivie par le stagiaire.

La Vie Active Formation se réserve le droit d'annuler une formation en cas de force majeure ou de reporter, dans un délai de 8 jours avant sa date de réalisation, une formation dont le nombre des participants est jugé insuffisant. Le contractant en est informé par mail, aucune indemnité n'est alors due en raison d'une annulation du fait La Vie Active Formation.

En cas d'annulation définitive de la formation par La Vie Active Formation, il est procédé au remboursement des acomptes perçus le cas échéant. En cas de réalisation partielle par La Vie Active Formation, seul le coût de la prestation réalisée partiellement sera facturé au titre de la formation.

## SUPPORTS DE FORMATION

La Vie Active Formation met à la disposition des stagiaires les moyens matériels strictement nécessaires au déroulement de la formation. Il est entendu que les outils pédagogiques sont mis à la disposition des stagiaires uniquement aux fins de formation, ce qui exclut toute utilisation à des fins personnelles. De la même façon, il s'interdit de falsifier, dupliquer ou reproduire directement ou indirectement les supports mis à la disposition pour les besoins de la formation et ou auquel il aura accès ainsi que de transmettre de quelque façon que ce soit des données propres au centre de formation.

## INFORMATIQUE ET LIBERTES

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du commanditaire. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès qu'il peut exercer auprès du service en charge de la formation.

## LITIGES

Tout différent relatif à l'interprétation, la validité ou l'exécution de la convention de formation devra être précédé, avant saisine au tribunal compétent, d'une tentative de règlement amiable entre les parties. Faute pour elles d'avoir concilié leurs points de vue, elles soumettront le litige aux tribunaux compétents dans le ressort du siège social de l'institut de formation.